

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	11
• absents	2
• exclus	

De la commune BARBAZAN

Séance du 10 avril 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :

03 avril 2019

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

VOTE DES 3 TAXES

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine,
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony
Absent procuration: BRUNA Roger procuration à STRADERE Michèle,
NOE Liliane procuration BOLEA Maryse.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Le Maire expose que vu le code général des collectivités territoriales et après analyse du budget primitif 2019, il est nécessaire de délibérer sur les 3 taxes directes locales pour l'année 2019 soit la proposition :

Taxe d'habitation : 4.11
Taxe foncière bâtie : 5.14
Taxe foncière non bâtie : 38.16

Cette proposition est reprise sous la forme suivante :

Taxes	Bases impositions 2018	Taux d'imposition 2018
Taxe d'habitation	663000	4.11
Taxe foncière bâtie	509000	5.14
Taxe foncière non bâtie	7 700	38.16

Taxes	Bases d'impositions prévisionnelles 2019	Taux d'imposition 2019	Produit fiscal attendu 2019
Taxe d'habitation	658200	4.11	27052
Taxe foncière bâtie	519200	5.14	26687
Taxe foncière non bâtie	7800	38.16	2976

Après en avoir délibéré, la proposition de taux 2019 est approuvée par un vote :



Présents : 9
Votants : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 12 avril
2019.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 11 avril 2019

Le Maire

